

1509 (15 MARS).

On apporte les boîtes de Châlons; on les ouvre le 4 avril après Pâques 1510, et elles contiennent :

5 écus au porc-épic.

21 d. de grands blancs au porc-épic.

5 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^h, 293.)